



## CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTRÔLE DE PRODUCTION EN USINE

CERTIFICAT N.

**1305-CPR-0439**

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique aux produits de construction

### **Produits préfabriqués en béton**

**pour dalles alvéolées, pour éléments de structure linéaires, pour éléments de ponts et éléments de murs de soutènement**

produit par ou pour

### **Generale Prefabbricati S.p.A.**

Centro Direzionale Quattrotorri – 06132 Ellera Scalo - Perugia (PG)

et fabriqué dans l'usine

**Via Capriata, 1 – 15060 Basaluzzo (AL)**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes (de la norme):

**EN 1168:2005+A3:2011, EN 13225:2013,  
EN 15050:2007+A1:2012 et EN 15258:2008**

sous système 2+ sont appliquées et que le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 30/05/2007 et, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

ÉMISSION COURANTE

30/11/2015  
Rev. 2

LE DIRECTEUR GENERAL  
MR. LORENZO ORSENIKO